

LangDTrad



En partenariat avec



**Colloque International « Langage(s), Discours et Traduction » (VI^{ème} édition)
La justesse de(s) lang(u)age(s), le langage de la justice
29-30 novembre 2021, Université de Bucarest**

La sixième édition du Colloque international « Langage(s), Discours et Traduction (LangDTrad) » se propose d'aborder une thématique complexe dont le titre « La justesse de la langue, le langage de la justice » annonce une perspective pluridisciplinaire des approches attendues. Ce Colloque de linguistique générale et appliquée est organisé conjointement par les filières de Philologie, LEA et de Traducteurs-Interprètes-Terminologues du Département de français, Faculté de Langues et des Littératures Étrangères de l'Université de Bucarest.

Les jeux de mots langue/langage, justesse/justice ne sont pas le fruit du hasard de l'expression, mais orientent vers les centres d'intérêt de la manifestation, présentés dans cet appel. Sont invités à exprimer et à défendre leurs points de vue des spécialistes en plusieurs disciplines universitaires intégrées, d'une part, au domaine de la linguistique générale et de la linguistique appliquée (centrée surtout sur le langage juridique (dans le sens de « forensique ») et le discours de droit, mais admettant aussi d'autres discours de spécialité), au domaine de la terminologie, de la traduction et de la traductologie, de la didactique et, d'autre part, faisant l'objet des sciences juridiques.

Les débats porteront sur diverses théories de l'expression et de l'interprétation du sens et de la signification en langue et en discours (langues/discours général et de spécialité), ainsi que sur la problématique de la compréhension et de l'intercompréhension intra- et interlangagière. En clair, notre colloque s'organise autour de trois axes génériques :

La justesse des langues et des langages

Parler de « la justesse de la langue », expression remontant aux ouvrages de l'Abbé Girard (1718), c'est chercher à parler vrai, à propos, avec clarté et précision, sans ambiguïtés ou approximations. La justesse du langage, c'est choisir les instruments d'expression qui « ne disent ni trop ni peu » (*L'Encyclopédie*, 1^{ère} éd., 1751, Tome 9, p. 87-88). La justesse, c'est la juste mesure, le choix juste, *la justice* de la langue et du langage. Or, cette définition de la notion de *justesse* comme une propriété trop rigoureuse du langage risque de perdre de vue le dynamisme de la langue et des langages. Si elle peut avoir une applicabilité exacte dans le domaine des langages scientifiques où les résultats sont mesurables avec exactitude

déterminant ainsi une surspécialisation des instruments linguistiques utilisés, les sciences humaines doivent accepter une certaine marge d'approximation afin de réfléchir la capacité créatrice de l'esprit humain, de laisser la liberté d'expression de la pensée multiple, d'exprimer l'unicité de la nature humaine. Quels seraient, dans ce cas, les rapports entre le choix du mot juste dans un certain discours et les approximations nécessaires à l'expressivité du message transmis ? Est-ce qu'on peut parler d'une parfaite « justesse » des termes dans les langages de spécialité ? Quelles seraient les marges acceptables d'inexactitude et d'indétermination dans des langages qui ont des conséquences directes sur la vie des humains, comme ceux qui représentent le domaine législatif ou de droit en général ? Peut-on être fidèle à la notion de « justesse » dans la traduction ? Quel serait le degré de justesse de la langue et du langage dans l'acquisition d'une langue ? L'intercompréhension peut-elle jouer un rôle à ce niveau ?

Les réponses attendues à ces quelques questions vont éclairer le rapport entre *justesse* et *justice* des lang(u)age(s).

Les langages de spécialité : le domaine juridique

Nous privilégions dans cette édition du colloque le langage de la justice avec tout ce que le rapport entre le contenu juridique et l'expression de ce contenu (moyens d'expression) peut supposer.

L'idéal, pour tout discours spécialisé, est d'employer le mot et la structure morphosyntaxique juste, sans ambiguïtés ou approximations, dans un contexte qui doit être à son tour précis. Le langage juridique n'en fait pas exception. C'est pourquoi une introspection dans la jurilinguistique, visant à « appliquer un traitement linguistique au texte juridique sous toutes ses formes » (Gémar 2005) ouvre la voie à une analyse pluri-critérielle et polyfonctionnelle.

On s'interrogera, entre autres, sur les limites de la « justesse » du langage de la justice, sur l'effort néologique des langues pour s'adapter aux nouvelles terminologies imposées par les temps et par les lois, sur la possibilité de s'approprier les langages de spécialité par l'intercompréhension, etc.

Compréhension et intercompréhension

La notion d'intercompréhension doit être comprise dans ses différents sens, tant dans son acception la plus générale de « faculté de compréhension réciproque entre locuteurs, entre groupes humains » (Robert, **intercompréhension**), que dans le sens de « capacité de comprendre une variété de sa propre langue ou une langue étrangère sur la base d'une autre variété ou langue sans l'avoir apprise » (Klein 2004 : 405). Les débats peuvent porter sur quelques questions :

Quelles sont les limites de l'intercompréhension ?

À quel point les langues et les langages en intercompréhension gardent la justesse de l'expression ?

Peut-on appliquer l'intercompréhension intra- et interlangagière aux domaines spécialisés du discours ?

Sections :

Phonétique et Morphosyntaxe
Sémantique et Lexicologie
Terminologie
Langages spéciaux

Linguistique juridique/jurilinguistique/discours juridique
Traduction spécialisée /vs/ Traduction littéraire
Pragmatique et Argumentation
Didactique – enseignement/apprentissage du FLE, FOS, FOU

Soumission des propositions :

Les propositions comprendront :

- un titre ;
- cinq mots clefs ;
- une bibliographie de quatre titres maximum ;
- un développement en 500 mots environ présentant la problématique, le cadre méthodologique, le corpus analysé, les principaux résultats escomptés.

Les propositions de communication et de table ronde seront soumises avant le 1 novembre 2021 à l'une des adresses suivantes :

- soniaberbinski@yahoo.com
- soniaberbinski@lls.unibuc.ro
- corinaveleanu@yahoo.com
- gracasrodrigues@gmail.com

Langues de communication – **français, roumain**, mais sont acceptées aussi les communications en : langues romanes, anglais, allemand.

Les communications donneront lieu, après expertise des textes définitifs par le comité de lecture, à une publication en volume aux éditions de l'Université de Bucarest (Editura Universității din București - Bucharest University Press), classe A pour la Philologie. Les auteurs sont priés d'indiquer de manière explicite la section à laquelle ils voudront s'inscrire.

Organisation des interventions :

- Communications individuelles (20 minutes+10 minutes de débat/questions)
- Tables rondes (3 intervenants pour 45 min (10'/participant) + 15 min d'échanges)
- Conférences plénières (40 minutes + 10 minutes de débat/questions)

Calendrier :

1^{er} appel à communications : 25 août 2021

2^{ème} appel à communications : 25 octobre 2021

3^{ème} appel à communications (clôture) : **1 novembre 2021**

Notification aux auteurs : 15 novembre 2021

Colloque : Travaux du colloque : **29-30 novembre 2021**

Lieu de la manifestation :

Vu les circonstances sanitaires actuelles, les travaux se dérouleront le plus probablement en ligne, sur Zoom. Si l'état sanitaire le permet, on pourra organiser une édition hybride dans les locaux de l'Université de Bucarest, Faculté de Langues et Littératures Étrangères.

Comité scientifique :

Sonia Berbinski (Université de Bucarest, Roumanie)

Marco Cappellini (Université Aix-Marseille, France)

Laura Cîțu (Université de Pitești, Roumanie)

Lidia Cotea (Université de Bucarest, Roumanie)
Dan Dobre (Université de Bucarest, Roumanie)
Felicia Dumas (Université A.I.Cuza, Iași, Roumanie)
Laurent Gautier (Université de Bourgogne)
Abdellah El Houlali (Université Hassan I, Khouribga, Maroc)
Mohammed Jadir (Université Hassan II, Mohammedia-Casablanca, Maroc)
Eva Lavric (Université d'Innsbruck, Autriche)
Carine Matulik (Université Bordeaux Montaigne, France)
Vincent Nyckees (Université Paris VII, France)
Marina Păunescu (Université de Bucarest, Roumanie)
Cristina Petraș (Université A.I.Cuza, Iași, Roumanie)
Henri Portine (Université Bordeaux Montaigne, France)
Alexandre Quiquerez (Université Lumière Lyon 2, France)
Maria das Graças Soares Rodrigues (Universidade Federal do Rio Grande do Norte – UFRN)
Cristiana Teodorescu (Université de Craiova, Roumanie)
Corina Veleanu (Université Lumière Lyon 2, France)
Anca Marina Velicu (Université de Bucarest, Roumanie)

Comité d'organisation :

Université de Bucarest : Sonia Berbinski (soniaberbinski@yahoo.com), Lidia Cotea, Anca Velicu, Lucia Vișinescu, Oana Ilinca Moldoveanu (oana.i.moldoveanu@gmail.com), Corina Veleanu, Université Lumière Lyon 2, Maria das Graças Soares Rodrigues, Universidade Federal do Rio Grande do Norte – UFRN, les volontaires du CRU.

Fiche d'inscription

Nom :

Prénom :

Identifiant : M. / Mme/ Mlle

Intitulé de la communication :

Affiliation :

Statut (enseignant.e, chercheur.e, doctorant.e, etc.) :

Courriel :

Adresse professionnelle :

Adresse personnelle :

Tél. (facultatif) :

Langue de communication :